

Rapport du jury
Concours d'Assistant socio-éducatif
Spécialité « Conseiller en économie sociale et familiale »
Session 2024

I – CONDITIONS GENERALES D'ORGANISATION

Le concours externe sur titres d'assistant socio-éducatif, spécialité « conseiller en économie sociale et familiale », a été organisé au titre de l'année 2024 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude en partenariat avec les Centres de gestion de la région Occitanie.

Ce concours était ouvert pour **80 postes**.

a) Calendrier :

Ce concours s'est déroulé selon le calendrier suivant :

ETAPES	DATES
Date de l'arrêté d'ouverture	07 mars 2024
Période d'inscription	Du 09 avril au 15 mai 2024
Limite dépôt des candidatures	23 mai 2024
Réunion d'installation du jury	Le 30 septembre 2024
Épreuve d'admission	Les 26, 27 novembre, 04, 05, 10, 11 décembre 2024
Jury d'admission	Le 12 décembre 2024
Liste d'aptitude	1 ^{er} janvier 2025

b) Admission à concourir :

Pour la spécialité Conseiller en économie sociale et familiale :

Ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale et familiale ou titulaires d'un titre ou diplôme reconnu équivalent dans les conditions prévues par le décret du 13 février 2007.

Sont dispensés du diplôme :

- les mères et pères d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement,
- les sportifs de haut niveau figurant sur la liste publiée l'année du concours par le Ministre chargé des Sports.

c) Jury :

Le jury comprenait 12 membres répartis à parts égales entre élus, fonctionnaires territoriaux et personnalités qualifiées.

Les membres du jury ont reçu un descriptif détaillé de l'organisation de ce concours ainsi que la note de cadrage de l'épreuve d'entretien afin de mener à bien leurs différentes tâches. Ils ont conçu

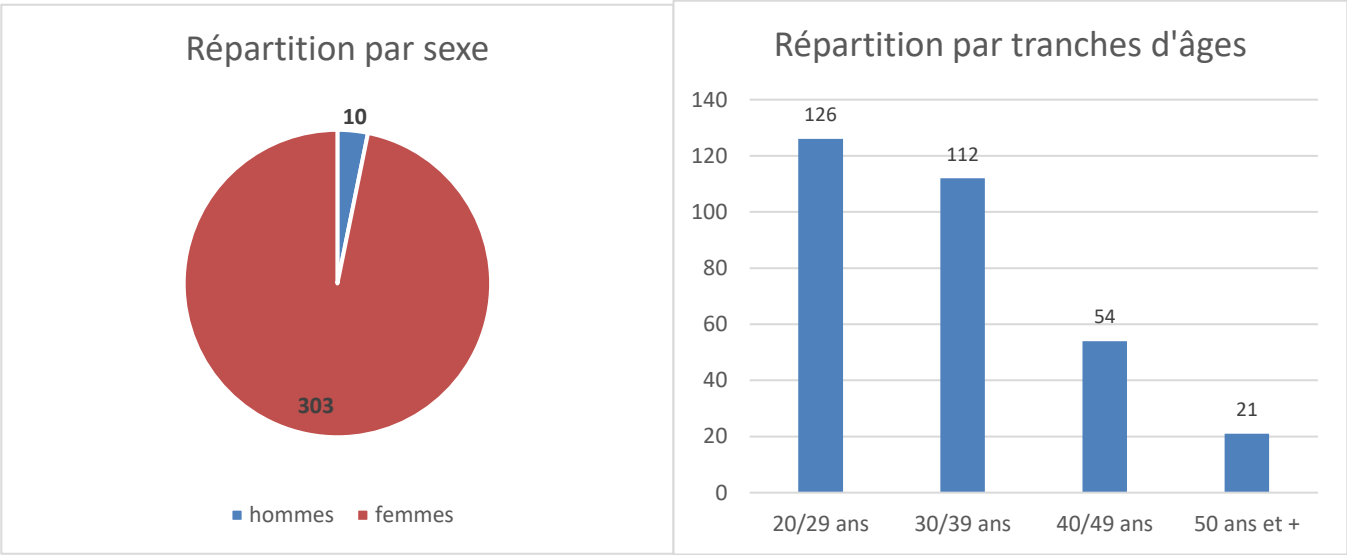
ensemble, lors de la réunion d’installation du jury du 30 septembre 2024, la grille d’entretien utilisée par les différents sous-jurys pour évaluer les candidats.

Il faut rappeler que l’appréciation des notes des candidats à un concours relève de la seule compétence du jury qui, selon la réglementation et une jurisprudence constante, est indépendant et souverain.

II– PRINCIPAUX CHIFFRES

Qualité	Postes Ouverts	Nombre de candidats inscrits	Présents à l'épreuve En nombre, <i>en</i> %	Admis (seuil/20)
EXTERNE	80	313 (306 candidats convoqués)	238 77.77 %	80 (15.08/20)

Eléments statistiques basés sur le nombre de candidats inscrits :



Répartition géographique des candidats :

Régions	Candidats
Auvergne Rhône-Alpes	28
Bourgogne Franche-Comté	1
Ile de France	1
Mayotte	1
Nouvelle-Aquitaine	39
Occitanie	232
Pays de la Loire	1
PACA	10

III - EPREUVE D'ADMISSION

306 candidats ont été convoqués à l'épreuve d'admission, celle-ci s'est déroulée les 26, 27 novembre, 04, 05, 10, 11 décembre 2024 au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude. 238 candidats se sont présentés à l'épreuve.

Le jury plénier a été scindé en 4 sous-jurys composés de trois personnes chacun : un élu local, une personnalité qualifiée et un fonctionnaire territorial, en vue du passage de l'épreuve d'entretien.

INTITULE DE L'EPREUVE :

Entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel territorial au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois
(durée : 25 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé).

Récapitulatif des notes :

TYPE	EPREUVE	Moyenne /20	Note la plus basse	Note la plus haute	Nombre de notes ≥ 10/20	Nombre de notes éliminatoires <5/20
EXTERNE	ENTRETIEN	13.26	5.33	19.50	201	0

Observations des membres du jury :

- Avis général sur l'ensemble des entretiens :

Cette unique épreuve n'est pas suffisamment préparée par certains candidats.

- Avis sur les exposés des candidats :

Contenu et gestion du temps correcte dans l'ensemble.

- Avis sur le niveau des connaissances professionnelles :

Les connaissances professionnelles sont dans la plupart des cas présentes mais trop axées sur l'activité quotidienne des candidats. Trop souvent on déplore un défaut dans la posture, un manque de hauteur et de curiosité.

- Avis sur le niveau des connaissances institutionnelles :

Manque de connaissances. Quelques très bons candidats, bien préparés.

SEUIL D'ADMISSION

La Présidente du jury rappelle que toute note inférieure à 5/20 entraîne l'élimination du candidat. Un candidat ne peut être déclaré admis si la note obtenue à l'épreuve est inférieure à 10/20.

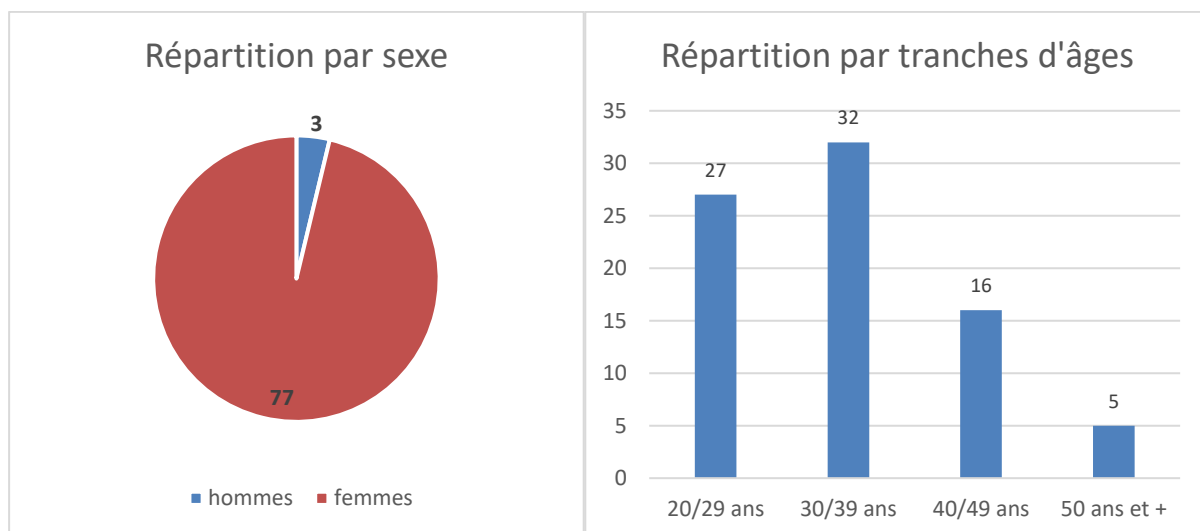
Le jury fixe le seuil d'admission ainsi qu'il suit :

Nombre de points du seuil d'admission
15.08

Le nombre total de candidats déclarés définitivement admis est donc de :

80

Eléments statistiques sur les candidats admis :



Répartition géographique des candidats :

Régions	Candidats
Auvergne Rhône-Alpes	7
Bourgogne Franche-Comté	1
Ile de France	/
Mayotte	/
Nouvelle-Aquitaine	11
Occitanie	56
Pays de la Loire	/
PACA	5

IV – CONCLUSION

Le jury félicite les lauréats et invite les candidats à mieux préparer cette unique épreuve d'admission. L'épreuve écrite ayant été supprimée, tous les candidats remplissant les conditions d'accès à ce concours sont convoqués à cette épreuve et doivent sur cet entretien justifier qu'ils possèdent les connaissances professionnelles et la posture managériale pour occuper ce grade.